

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF POUR
L'ORGANISATION DES JOURNEES ENFANCE ET
PARENTALITE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le soutien à la parentalité est l'une des priorités de la politique familiale menée par la Collectivité de Corse et inscrite dans « u prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 ».

À travers ce projet, la Collectivité de Corse a manifesté sa volonté de penser, d'élaborer et de mettre en œuvre un dispositif cohérent et efficace qui puisse permettre de construire une société plus solidaire et inclusive, dans laquelle chacun pourra trouver sa place.

Cela passe par une politique de soutien à la fonction parentale qui vise à construire des actions collectives, pour permettre aux parents et aux enfants de trouver des solutions aux problématiques qu'ils sont susceptibles de rencontrer, par le biais d'échanges avec d'autres parents et d'un encadrement assurés par des professionnels issus de milieux différents.

Ces programmes prennent donc appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités et d'autres, centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Un partenariat s'est engagé avec la Caisse d'allocations familiales autour d'actions concrètes dans le cadre des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et des Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

Dans le cadre de ce partenariat, la CAF a proposé à la Collectivité de Corse de s'associer à l'organisation d'une manifestation qui se déroulera sur deux journées, sous deux chapiteaux installés sur la place Saint Nicolas à Bastia, à destination des parents et des enfants afin de valoriser le travail des professionnels de l'enfance et de la parentalité et informer des familles

Le contenu de cette manifestation s'organisera autour de trois pôles sous le grand chapiteau :

- **Pôle institutions** avec la présence de la CAF, CPAM, MSA Collectivité de Corse, ARS et la DDCSPP ;
- **Pôle accompagnement à la parentalité**, (Lieu d'Accueil Enfants Parents, Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité, Promeneur du Net, association de sages-femmes, espaces rencontres, travailleurs sociaux, Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité) ;
- **Pôle mode d'accueil petite enfance**, (crèches, relais

d'assistantes maternelles, maisons d'assistantes maternelles, aide et accompagnement à domicile) ;

Dans cet espace institutionnel, la Collectivité sera présente avec l'intervention des personnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Protection de l'Enfance qui présenteront leurs dispositifs et leurs actions développés sur le territoire en tant qu'acteur de la politique familiale.

Un espace animation-débat sera prévu sous le petit chapiteau extérieur avec l'intervention de professionnels au tour des thèmes suivants :

- Le numérique avec l'association AGIRE ;
- Le sommeil des plus petits, avec l'intervention du Docteur Jean-Claude VIDAL Pédiopsychiatre
- L'alimentation
- Le jeu avec Mme Adeline LECOINTE, psychomotricienne, pour les codes que les nouveaux parents ne possèdent pas.

Ces animations débats seront proposées deux fois dans la journée et ne dépasseront pas 30 minutes.

Une exposition « jeux-filles/jeux-garçons », un espace enfants (espace calme, motricité par le personnel de centre multi accueil de la CAF) seront mis en place.

Le budget prévisionnel (annexe 2) prévoit 61 500 € en dépenses réparties comme suit :

- Alimentation/boissons/repas = 5 678 €
- Location matériel (chapiteau) = 30 322 €
- Honoraires = 8 500 €
- Transports liés aux activités = 4 500 €

En produits, le budget prévoit :

- CAF de Haute-Corse = 40 000 €
- Collectivité de Corse = 20 000 €
- Mutualité Sociale Agricole = 1 500 €

L'organisation matérielle de la manifestation (devis, règlement des factures, supervision des prestataires) est à la charge de la CAF.

Je vous propose que la Collectivité de Corse s'engage à verser à la Caisse d'Allocations Familiales une **dotations globale de 20 000 euros** pour couvrir les frais inhérents à l'organisation de la manifestation et à mettre à disposition ses personnels pour animer les pôles implantés sous le grand chapiteau.

Les crédits correspondant sont imputés au budget de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019 au programme N 5151B, fonction 934, chapitre 421, compte 6568.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.